

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (170r, 171r, 172v, 173r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48427>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [vers le 13 mai 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Dufaure, Jules \(1798-1881\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur l'affaire des affiches de théâtre placardées à Guise. Godin estime être victime d'une persécution politique. Il expose l'affaire au ministre : des représentations légalement déclarées ont lieu au théâtre du Familistère depuis plusieurs années au bénéfice du bureau de bienfaisance de la ville qui en retire 700 à 1 000 F chaque année ; le 9 avril dernier la municipalité fait interdire sans s'appuyer sur aucun arrêté l'affichage dans la ville du prochain spectacle et Godin se résout à n'afficher que dans sa propriété et dans les hôtels de la ville ; la représentation eut lieu le dimanche suivant après l'accord entre le maire de Guise et le directeur de la troupe d'acteurs ; mais Godin découvre en rentrant d'un voyage de trois semaines que son fils et trois de ses employés sont cités à comparaître en police correctionnelle pour délit d'affichage suivant la loi du 10 décembre 1830 qui, d'après Godin, ne concerne que les écrits politiques ; le procureur de la République n'a pas voulu accorder la remise demandée. Godin signale au ministre qu'il est l'objet de multiples tracasseries depuis que le « Ministère du 24 mai » a révoqué les maires républicains. Godin informe le ministre que le tribunal a innocenté les quatre prévenus et a condamné le ministère public aux frais et dépenses. Dans le post-scriptum, Godin indique que les arrêtés pris par le maire de Guise depuis le procès figurent au dossier.

Notes

- Destinataire : Jules Dufaure (1798-1881) est ministre de la Justice du 10 mars 1875 au 12 décembre 1876.
- Lieu et date de rédaction : la lettre se situe dans le registre entre une copie de lettre datée de Versailles le 13 mai 1875 et une autre datée de Versailles le 15 mai 1875.
- La lettre est signée « Godin | député de l'Aisne ».

Mots-clés

[Conflit](#), [Idées politiques](#), [Procédure \(droit\)](#), [Théâtre](#)

Personnes citées [Maillet, Joseph Alfred](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : théâtre](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023
